

# RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

## SUITE DE LA RUBRIQUE INTITULÉE :

### « Démarche et conclusion »

#### Historique d'adjudication

Contrat : 3722-10-09-39

Résolution : CA-2011-358

Nature de l'autorisation : Critères d'évaluation et de pondération et acceptation des mandats des sociétés de transport.

Contrat : 3722-10-09-39

Résolution : CA-2012-189

Montant maximum autorisé TTI pour la STM : 190 770 410,08 \$

Période couverture par l'autorisation : Septembre 2013 à décembre 2016

Nature de l'autorisation : Adjudication de contrat.

Contrat : 3722-10-09-39

Résolution : CA-2015-155

Montant maximum autorisé TTI pour la STM : Pas de montant supplémentaire

Nature de la recommandation : Modification de résolution et modification de contrat.

L'ajout de ces modifications a été nécessaire afin de répondre à l'amélioration et à l'évolution technologique du véhicule ainsi qu'aux ajustements technologiques qu'exigent les normes applicables.

Contrat : 3722-10-09-39

Résolution : CA-2015-238

Montant maximum autorisé TTI pour la STM : Pas de montant supplémentaire

Nature de la recommandation : Accepter le mandat de la Société de transport de Lévis pour l'acquisition d'autobus.

Contrat : 3722-10-09-39

Résolution : CA-2015-327

Montant maximum autorisé TTI pour la STM : 223 561 617,96 \$

Nature de la recommandation : Autoriser l'exercice des options 2017-2018 pour l'acquisition d'autobus.

Contrat : 3722-10-09-39

Résolution : CA-2016-074

Montant maximum autorisé TTI pour la STM : Pas de montant supplémentaire

Nature de la recommandation : Modification de contrat sur un lot de 23 autobus

L'ajout de ces modifications a été nécessaire afin de répondre à l'amélioration et à l'évolution technologique du véhicule ainsi qu'aux ajustements technologiques qu'exigent les normes applicables.

Contrat : 3722-10-09-39

Résolution : CA-2016-146

Montant maximum autorisé TTI pour la STM : Pas de montant supplémentaire

Nature de la recommandation : Modification de contrat sur un lot de 51 autobus

L'ajout de ces modifications a été nécessaire afin de répondre à l'amélioration et à l'évolution technologique du véhicule ainsi qu'aux ajustements technologiques qu'exigent les normes applicables.

Contrat : 3722-10-09-39

Résolution : CA-2016-319

Montant maximum autorisé TTI pour la STM : Pas de montant supplémentaire

Nature de la recommandation : Modification de contrat sur un lot de 84 autobus

L'ajout de ces modifications a été nécessaire afin de répondre à l'amélioration et à l'évolution technologique du véhicule ainsi qu'aux ajustements technologiques qu'exigent les normes applicables.